



Lexique – Charte Anticorruption

Acquisition / Prise de participation / Fusion / Joint-venture

Opérations stratégiques de croissance nécessitant des vérifications rigoureuses pour éviter de reprendre des risques de corruption existants.

Agent public

Toute personne occupant une fonction publique officielle. Les interactions avec ces agents doivent être particulièrement encadrées pour prévenir tout soupçon de corruption.

Anticorruption

Ensemble des principes, procédures et règles destinées à prévenir, détecter et sanctionner les comportements corruptifs.

Avantage indu

Bénéfice injustifié offert, demandé ou reçu pour influencer indûment une décision ou un comportement professionnel.

Cadre / Directeur

- **Cadre** : Employé exerçant des responsabilités d'encadrement ou d'expertise sans autonomie stratégique totale.
- **Directeur** : Cadre supérieur avec autorité décisionnelle étendue sur un service ou une division.

Cadeaux et invitations

Avantages matériels ou en nature (repas, billets, objets) échangés dans un cadre professionnel et soumis à des règles strictes pour éviter toute corruption.

Collaborateur

Toute personne travaillant au sein ou pour Alan Allman Associates, y compris les employés permanents, les consultants, ou les prestataires réguliers.

Commissaire aux comptes

Professionnel chargé d'attester la sincérité des comptes financiers d'une société.

Conflit d'intérêts

Situation dans laquelle un collaborateur pourrait être tenté de privilégier ses intérêts personnels au détriment des intérêts de l'Ecosystème.

Dispositif d'alerte professionnelle

Système interne permettant aux collaborateurs de signaler anonymement ou non, toute violation présumée de la Charte ou tout comportement non éthique.



Due diligence

Procédure d'évaluation préalable de l'intégrité et de la conformité d'un partenaire commercial ou d'une cible d'acquisition.

Financement d'activités politiques

Toute contribution financière ou matérielle à un parti, un candidat ou une campagne électorale. Strictement interdite dans la Charte.

Fraude

Acte malhonnête destiné à obtenir un avantage indu, souvent par falsification, dissimulation ou tromperie.

Livres et registres

Documents comptables et financiers officiels qui doivent refléter fidèlement toutes les opérations de l'Ecosystème.

Lobbying

Activité légitime visant à influencer de manière transparente et réglementée l'élaboration de politiques publiques, sans avantage indu.

Lanceur d'alerte

Personne signalant de bonne foi des infractions ou comportements contraires au Code, protégée contre toute forme de représailles.

Mandataire social

Personne investie d'un mandat de représentation légale de la société, comme un président, un gérant ou un administrateur.

Mécénat

Soutien financier ou matériel apporté à des projets d'intérêt général, sans contrepartie publicitaire ou promotionnelle directe.

Paiement de facilitation

Petite somme illégale destinée à accélérer une procédure administrative ; formellement interdite même lorsqu'elle serait tolérée localement.

Partenaire commercial

Entité ou individu en relation d'affaires avec l'Ecosystème : fournisseurs, sous-traitants, clients, consultants, etc.

Principe de séparation des fonctions

Règle organisationnelle imposant que les décisions, validations et paiements soient exercés par des personnes différentes pour limiter les risques de fraude.

Sanctions disciplinaires

Mesures prises en réponse aux violations du Code, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à des poursuites civiles ou pénales.

Sponsoring

Soutien financier ou matériel apporté à des événements ou organisations en contrepartie d'une visibilité ou d'avantages commerciaux.

TTC (Toutes Taxes Comprises)

Indication qu'un montant comprend toutes les taxes applicables.

Zéro tolérance

Engagement absolu de l'Ecosystème à ne tolérer aucun comportement de fraude ou de corruption, même minime.